

Communiqué de
presse



Département de l'information et de
la communication
01 40 15 80 11
service-presse@culture.gouv.fr

Direction générale des patrimoines

Florence Barreto
01 40 15 87 56
florence.barreto@culture.gouv.fr

Les Archives nationales d'Outre-mer d'Aix-en-Provence mettent en ligne une base de données nominative sur les bagnes coloniaux

De 1852 à 1953, la France a exilé plus de 100 000 personnes (criminels, délinquants récidivistes, ou condamnés politiques) dans ses colonies pénitentiaires, entre autres en Guyane et en Nouvelle-Calédonie. Le fonds des bagnes coloniaux, aujourd'hui conservé aux Archives nationales d'outre-mer à Aix-en-Provence, constitue une ressource pour la recherche sur ces institutions répressives autant que pour la mémoire des personnes concernées.

Outre les condamnés, la France a envoyé dans les bagnes coloniaux de nombreux opposants politiques du second Empire et les acteurs de plusieurs soulèvements de la deuxième moitié du XIX^e siècle (l'insurrection de 1851, la Commune de 1871, les révoltes de 1871 en Algérie et à la Martinique, etc.). Au-delà de chaque personne, se dessine donc une histoire politique et sociale de la France métropolitaine et coloniale du XIX^e siècle.

Les Archives nationales d'outre-mer ont mis en ligne sur http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/bagnards_dossiers_individuels/ à la fois l'instrument de recherche du fonds de l'administration pénitentiaire coloniale et la base de données nominative donnant accès aux dossiers individuels des condamnés écroués avant 1891.

Avec ces publications électroniques, les Archives nationales d'outre-mer poursuivent une dynamique de valorisation du fonds des bagnes déjà engagée avec la publication en 2007 de l'ouvrage « *Lettres du bagne* » dans leur collection *Histoires d'outre-mer*, et la mise en ligne en 2010 de deux expositions virtuelles sur leur site internet.

Paris, le 5 mai 2011



Carnet anthropométrique du bagnard Vandewynkel, Guyane [c.1936]
FR ANOM COL H 5099